



MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU  
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION

\*\*\*\*\*

REGION ADMINISTRATIVE DE N'ZEREKORE

.....

PREFECTURE DE LOLA

\*\*\*\*\*

COMMUNE RURALE DE GAMABEREMA

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

*Autorité contractante : Commune Rurale de GAMABEREMA*

*Identification de l'AAO N° 01 / B A S / F C E / C R / G B / 2 0 2 4*

1. La Commune Rurale de GAMA BEREMA a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATD à travers le fonds du BAS-Fonds Communs de l'Education (FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché pour les **Travaux de construction et d'équipement d'une école primaire de Six (06) salles de classe et annexes dont trois salles à l'école primaire de Guélémeta1 et trois à Guélémeta2, district de Guélémeta , commune rurale de GAMA-BEREMA, Préfecture de LOLA.** Les Travaux seront exécutés dans la commune Rurale de GAMA-BEREMA, district central de Guélémeta et dans un **déla**i de **Quatre (04) mois.**

2. La Commune Rurale de GAMA BEREMA sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

**Un (01) Bâtiment de trois (03) salles de classe pour l'école primaire de Guélémeta 1**

❖ **Fourniture et installations des équipements et mobiliers ;**

❖ **Un bloc de latrines de trois (03) cabines ;**

❖ **Un forage équipé de pompe mécanique ;**

❖ **Une clôture en dur de 527ML avec une devanture en semi grille de tube carré (35mm) à l'école primaire de Guélémeta 1 ;**

❖ **Un (01) mât ;**

**Un (01) Bâtiment de trois (03) salles de classe avec direction et magasin incorporé à l'école primaire Guélémeta 2 ;**

❖ **Deux (02) blocs de latrines de deux (02) et de trois (03) cabines ;**

- ❖ Un (01) forage équipé de pompe mécanique ;
- ❖ Fourniture et installations des équipements et mobiliers ;
- ❖ Un (01) mât ;
- ❖ Un logement équipé de trois (03) appartements de deux (02) chambres salon , magasin chacun pour le personnel enseignant et équipé avec un (01) bloc de trois (03) cuisine, Un (01) bloc de latrines de trois (03) cabines à l'école primaire de Guéléмата 2

3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune de Rurale de GAMA BEREMA**, téléphone : **6 2 0 2 1 0 5 0 5** , Email : [yamatyibrahimedore@gmail.com](mailto:yamatyibrahimedore@gmail.com). et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune de Rurale de GAMA BEREMA**, sise dans le district central. République de Guinée, Tél : +2 2 4 / 6 2 0 2 1 0 5 0 5 , courriel : Email : [yamatyibrahimedore@gmail.com](mailto:yamatyibrahimedore@gmail.com) du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.
5. Les exigences en matière de qualifications sont :
- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
  - ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marché ;
  - ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
  - ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.
- Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.*
6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **08/01/2024** contre un paiement non remboursable d'un montant de Un Million (**1 000 000**) **francs guinéens**. La méthode de paiement sera : 30% de ce montant sera versé au compte N° **2011000407** de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N° **41 110 71** du Receveur Central du Trésor et 20% au compte N° **001 194 2021000524 67** de la Commune Rurale de GAMABEREMA ouvert à la BCRG contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.
8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après **Commune**

**Rurale de GAMA BEREMA, sise dans le district central de Gama-Bèrèma, République de Guinée, Tél : +224 6 2 0 2 1 0 5 0 5 , courriel : Email : [yamatyibrahimedore@gmail.com](mailto:yamatyibrahimedore@gmail.com), au plus tard le 07/02/ 2024 à 10Heures 00mn** en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de GAMABEREMA, sise dans le district central. République de Guinée le 07 Février 2024 à 10 Heures 30mn.**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **Trente Huit Millions (38 000 000) francs guinéens.**

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 Août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 05...../.....01...../2024

**Le Maire de la Commune Rurale de GAMA BEREMA**



**Flomo GAMAMOU**

HS